BE-A0542_716553_800315_FRE

Inventaire des archives du notaire Descampe Jules (1938-1973)

Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

Description du fonds d'archives:.....3
Consultation et utilisation.....4
Conditions d'accès.....4
Conditions de reproduction.....4
Recommandations pour l'utilisation.....4
Histoire du producteur et des archives.....5
Producteur d'archives.....5
Nom.....5
Historique.....5
Archives.....5
Historique.....5
Acquisition.....6
Contenu et structure.....7
Contenu.....7
Sélections et éliminations.....7
Accroissements / compléments.....7
Mode de classement.....7

Description des séries et des éléments.....9
Archives du notaire Descampe Jules.....9
--- Répertoires des actes notariés. 8 novembre 1938 - 31 décembre 1975.....9
12 - 151 Minutes des actes notariés. 8 novembre 1938 - 25 mai 1973.....9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Descampe Jules

Période:
1938 - 2075

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0542.716

Etendue:
- DerniÃ¨re cote d'inventaire: 152.00
- Etendue inventoriÃ©e: 17.40 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Louvain-la-Neuve

Producteurs d'archives:
Descampe, Jules, 1938-1973
De San, Bernard, 1973-1988

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Les Archives de l'État n'autorisent la consultation des documents de moins de 100 ans qu'au chercheur muni d'une autorisation écrite par laquelle un notaire (pas nécessairement le notaire déposant ou son successeur) atteste qu'il est *une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit*. Cette autorisation ne vaut que pour le ou les actes spécifiés et non pour un volume ou une année. Le notaire déposant peut consulter les actes de moins de 100 ans qu'il a lui-même déposés ; cette disposition s'applique également à ses successeurs. S'il délègue un membre de son étude ou de son association pour faire des recherches, celui-ci doit être muni d'une procuration.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État. Le notaire déposant peut obtenir des reproductions de ses propres actes notariés ou de ceux de ses prédécesseurs, au tarif en vigueur aux Archives de l'État. L'autorisation délivrée afin de consulter un acte de moins de 100 ans n'entraîne pas automatiquement le droit d'en recevoir une reproduction. Si le demandeur souhaite une copie de l'acte - ce qui est le cas le plus souvent -, le notaire doit le mentionner explicitement sur son autorisation et donner une identification exacte de l'acte.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Il est recommandé d'utiliser les répertoires afin de connaître avec précision la date et surtout le numéro de l'acte recherché. Il est en effet fréquent que certains actes dressés à des dates distinctes mais relatifs au même bien soient regroupés physiquement (cahier des charges, etc.). Les répertoires livrent le numéro des actes, la date des actes mais aussi un bref résumé de l'acte et la date de l'enregistrement de l'acte.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Descampe Jules.

HISTORIQUE

Descampe Jules Edouard Marie Hubert est nommé notaire à Waterloo, par arrêté royal du 28 octobre 1938, en remplacement du notaire Mamet Joseph démissionnaire [1]. Il y instrumentera du 8 novembre 1938 au 25 mai 1973, date de sa démission. Lui succèdera le notaire De San Bernard.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : " *Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brev*et " (article 20) et " *Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) [2]. Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : " *Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée.Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué.Les*

1 Jules Edouard Marie Hubert Descampe est né à Tongrinne le 1er septembre 1911 et décédé en Rhodésie le 12 février 1979. Fils du sénateur Edouard Descampe, Jules Descampe sera membre de la Chambre des Représentants et bourgmestre de Waterloo. Lors de sa nomination en 1938, il est juge suppléant au tribunal de première instance de Huy. Registre des résolutions du Tribunal de première instance de Nivelles. Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, Généralités et tribunal civil, n°5

2 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".

ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Geoffroy Stas de Richelle, notaire à Waterloo, a versé le 19 avril 2018 aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, les répertoires et les minutes de son prédécesseur en droit, Jules Descampe notaire à Waterloo de 1938 à 1973.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.
La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Ce fonds d'archives ne présente pas de lacunes.

MODE DE CLASSEMENT

Ce fonds est composé de répertoires des actes placés en ouverture d'inventaire (nos 1 à 11 et 152), suivent les minutes classées chronologiquement (nos 12 à 151). Un répertoire relatif aux actes des notaires Descampe et De San a été retrouvé au sein de l'étude de maître Stas de Richelle après le versement du 19 avril 2018. Ce volume a été intégré dans le présent inventaire. Cette insertion justifie l'absence de numérotation continue.

Description des séries et des éléments

ARCHIVES DU NOTAIRE DESCAMPE JULES

--- RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 8 NOVEMBRE 1938 - 31 DÉCEMBRE 1975.

1 8 novembre 1938 - 12 juin 1944.
1 volume

2 13 juin 1944 - 13 juillet 1948.
1 volume

3 16 juillet 1948 - 4 avril 1952.
1 volume

4 4 avril 1952 - 10 janvier 1955.
1 volume

5 10 janvier 1955 - 24 juillet 1957.
1 volume

6 25 juillet 1957 - 24 décembre 1959.
1 volume

7 5 janvier 1960 - 29 décembre 1962.
1 volume

8 7 janvier 1963 - 30 décembre 1963.
1 volume

9 6 janvier 1964 - 29 décembre 1965.
1 volume

10 4 janvier 1966 - 27 décembre 1968.
1 volume

11 2 janvier 1969 - 31 décembre 1971.
1 volume

152 3 janvier 1972 - 31 décembre 1975.
1 volume

12 - 151 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 8 NOVEMBRE 1938 - 25 MAI 1973.

12 8 novembre 1938 - 28 décembre 1939 (1-27 ; 1-134).

1 volume

13 3 janvier - 24 décembre 1940 (1-131).
1 volume

14 3 janvier - 30 juin 1941 (1-177).
1 volume

15 1er juillet - 23 décembre 1941 (178-334).
1 volume

16 6 janvier - 30 mai 1942 (2-188).
1 volume

17 2 juin - 29 décembre 1942 (189-366).
1 volume

18 2 janvier - 31 mai 1943 (1-141).
1 volume

19 1er juin - 31 décembre 1943 (142-300).
1 volume

20 4 janvier - 24 décembre 1944 (1-252).
1 volume

21 2 janvier - 28 décembre 1945 (1-194).
1 volume

22 4 janvier - 30 avril 1946 (1-134).
1 volume

23 1er juin - 31 juillet 1946 (136-265).
1 volume

24 1er août - 28 décembre 1946 (266-455).
1 volume

25 2 janvier - 30 mai 1947 (1-172).
1 volume

26 3 juin - 30 septembre 1947 (173-317).
1 volume

27 1er octobre - 29 décembre 1947 (318-411).
1 volume

28 7 janvier - 30 juin 1948 (1-177).
1 volume

29 1er juillet - 31 décembre 1948 (178-400).
1 volume

30 3 janvier - 31 mai 1949 (1-187).
1 volume

31 2 juin - 30 septembre 1949 (188-370).
1 volume

32 3 octobre - 30 décembre 1949 (371-515).
1 volume

33 3 janvier - 2 mai 1950 (1-179).
1 volume

34 2 mai - 30 août 1950 (180-363).
1 volume

35 1er septembre - 29 décembre 1950 (364-509).
1 volume

36 3 janvier - 28 avril 1951 (1-170).
1 volume

37 1er mai - 31 août 1951 (171-355).
1 volume

38 3 septembre - 29 décembre 1951 (356-531).
1 volume

39 3 janvier - 30 avril 1952 (1-187).
1 volume

40 2 mai - 14 juillet 1952 (188-323).
1 volume

41 16 juillet - 30 septembre 1952 (324-450).
1 volume

42 1er octobre - 30 décembre 1952 (451-591).
1 volume

43 7 janvier - 30 avril 1953 (1-211).
1 volume

44 2 mai - 30 juin 1953 (212-340).
1 volume

45 2 juillet - 30 septembre 1953 (341-496).
1 volume

46 1er octobre - 31 décembre 1953 (497-651).
1 volume

47 4 janvier - 30 mars 1954 (1-158).
1 volume

48 1er avril - 30 juin 1954 (159-314).
1 volume

49 1er juillet - 30 septembre 1954 (315-475).
1 volume

50 1er octobre - 28 décembre 1954 (476-621).
1 volume

51 3 janvier 1956 - 31 mars 1955 (1-134).
1 volume

52 2 avril - 30 juin 1955 (135-308).
1 volume

53 1er juillet - 30 septembre 1955 (309-455).
1 volume

54 1er octobre - 28 décembre 1955 (456-622).
1 volume

55 4 janvier 1956 - 31 mars 1956 (1-140).
1 volume

56 10 avril - 30 juin 1956 (141-293).
1 volume

57 2 juillet - 28 septembre 1956 (294-439).
1 volume

58 1er octobre - 31 décembre 1956 (440-600).
1 volume

59 3 janvier - 30 mars 1957 (1-150).
1 volume

60 1er avril - 15 mai 1957 (151-268).
1 volume

61 16 mai - 29 juin 1957 (269-387).

1 volume

62 1er juillet - 30 septembre 1957 (388-560).
1 volume

63 1er octobre - 28 décembre 1957 (561-712).
1 volume

64 2 janvier - 15 avril 1958 (1-164).
1 volume

65 16 avril - 31 juillet 1958 (165-354).
1 volume

66 1er août - 15 octobre 1958 (355-521).
1 volume

67 16 octobre - 31 décembre 1958 (522-655).
1 volume

68 5 janvier - 10 mars 1959 (1-127).
1 volume

69 11 mars - 31 mai 1959 (128-284).
1 volume

70 1er juin - 10 août 1959 (285-423).
1 volume

71 11 août - 15 octobre 1959 (424-559).
1 volume

72 16 octobre 31 décembre 1959 (560-704).
1 volume

73 5 janvier - 31 mars 1960 (1-147).
1 volume

74 1er avril - 15 juin 1960 (148-286).
1 volume

75 16 juin - 12 août 1960 (287-435).
1 volume

76 16 août - 15 octobre 1960 (436-603).
1 volume

77 17 octobre - 31 décembre 1960 (604-770).
1 volume

78 3 janvier - 15 mars 1961 (1-135).
1 volume

79 16 mars - 31 mai 1961 (136-293).
1 volume

80 1er juin - 28 juillet 1961 (294-417).
1 volume

81 1er août - 14 octobre 1961 (418-569).
1 volume

82 16 octobre - 29 décembre 1961 (570-706).
1 volume

83 4 janvier - 30 mars 1962 (1-134).
1 volume

84 2 avril - 15 juin 1962 (135-275).
1 volume

85 16 juin - 31 août 1962 (276-433).
1 volume

86 4 septembre - 7 novembre 1962 (434-563).
1 volume

87 8 novembre - 29 décembre 1962 (564-686).
1 volume

88 7 janvier - 6 avril 1963 (1-126).
1 volume

89 8 avril - 31 mai 1963 (127-237).
1 volume

90 1er juin - 13 juillet 1963 (238-346).
1 volume

91 16 juillet - 13 septembre 1963 (347-459).
1 volume

92 16 septembre - 15 novembre 1963 (460-586).
1 volume

93 19 novembre - 30 décembre 1963 (587-687).
1 volume

94 6 janvier - 15 février 1964 (1-123).
1 volume

95 17 février - 15 avril 1964 (124-226).
1 volume

96 16 avril - 15 mai 1964 (227-324).
1 volume

97 16 mai - 30 juin 1964 (325-453).
1 volume

98 1er juillet - 15 septembre 1964 (454-592).
1 volume

99 16 septembre - 9 novembre 1964 (593-704).
1 volume

100 12 novembre - 28 décembre 1964 (705-820).
1 volume

101 5 janvier - 13 mars 1965 (1-137).
1 volume

102 19 mars - 31 mai 1965 (137bis-274).
1 volume

103 1er juin - 12 août 1965 (275-412).
1 volume

104 17 août - 29 octobre 1965 (413-558bis).
1 volume

105 2 novembre - 29 décembre 1965 (559-695).
1 volume

106 4 janvier - 25 mars 1966 (1-148).
1 volume

107 26 mars - 16 mai 1966 (149-264).
1 volume

108 17 mai - 8 juillet 1966 (265-394).
1 volume

109 11 juillet - 10 septembre 1966 (395-510).
1 volume

110 12 septembre - 5 novembre 1966 (511-607).

1 volume

111 7 novembre - 29 décembre 1966 (608-709).
1 volume

112 3 janvier - 10 mars 1967 (1-143).
1 volume

113 11 mars - 19 mai 1967 (144-284).
1 volume

114 20 mai - 29 juillet 1967 (285-419).
1 volume

115 1er août - 27 octobre 1967 (420-563).
1 volume

116 30 octobre - 29 décembre 1967 (564-695).
1 volume

117 3 janvier - 24 février 1968 (1-122).
1 volume

118 26 février - 18 avril 1968 (123-243).
1 volume

119 19 avril - 11 juin 1968 (244-362).
1 volume

120 12 juin - 12 août 1968 (363-506).
1 volume

121 18 août - 6 novembre 1968 (507-677).
1 volume

122 7 novembre - 27 décembre 1968 (678-793).
1 volume

123 2 janvier - 26 mars 1969 (1-155).
1 volume

124 27 mars - 31 mai 1969 (156-289).
1 volume

125 2 juin - 31 juillet 1969 (290-420).
1 volume

126 2 août - 15 septembre 1969 (421-534).
1 volume

127 16 septembre - 5 novembre 1969 (535-650).
1 volume

128 6 novembre - 31 décembre 1969 (651-758).
1 volume

129 12 janvier - 27 février 1970 (1-115).
1 volume

130 2 mars - 25 mai 1970 (116-250).
1 volume

131 26 mai - 17 juillet 1970 (251-371).
1 volume

132 22 juillet - 22 septembre 1970 (372-504).
1 volume

133 29 septembre - 30 octobre 1970 (505-579).
1 volume

134 3 novembre - 30 décembre 1970 (580-721).
1 volume

135 15 janvier - 18 mars 1971 (1-132).
1 volume

136 22 mars - 12 mai 1971 (133-246).
1 volume

137 19 mai - 5 juillet 1971 (247-361).
1 volume

138 6 juillet - 31 août 1971 (632-473).
1 volume

139 1er septembre - 30 octobre 1971 (474-595).
1 volume

140 2 novembre - 31 décembre 1971 (596-724).
1 volume

141 3 janvier - 29 février 1972 (1-128).
1 volume

142 1er mars - 24 avril 1972 (129-266).
1 volume

143 25 avril - 6 juin 1972 (267-373).
1 volume

144 7 juin - 18 juillet 1972 (374-493).
1 volume

145 19 juillet - 6 septembre 1972 (494-602).
1 volume

146 7 septembre - 18 octobre 1972 (603-724).
1 volume

147 19 octobre - 23 novembre 1972 (725-832).
1 volume

148 24 novembre - 29 décembre 1972 (833-934).
1 volume

149 2 janvier - 15 février 1973 (1-114).
1 volume

150 16 février - 5 avril 1973 (1141-240).
1 volume

151 6 avril - 25 mai 1973 (241-364).
1 volume